



ASSPB 17

ASSOCIATION DES SINISTRÉS DE LA SÉCHERESSE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME - Association régie par la loi de 1901 – Siège Social : Mairie de ROYAN
Site : <http://asspb17.free.fr> Courriel : asspb17@free.fr

Président : Laurent DOUMERET - Tel : 06 63 02 07 76

Vice-Présidente : Francine GRANDSIRE – Tel : 05 46 99 35 30 ou 06 68 40 30 81

Vice-Président : Robert ROBIN - Tel : 05 46 38 55 14 ou 06 77 10 35 91

Trésorière (inscriptions) : Marie RICHARDEAU – 6 chemin Bois la Croix – 17100 LA CHAPELLE DES POTS

Secrétaire : Dominique FERET - 6 allée du Marais de Pontailac – 17200 ROYAN

COMPTE RENDU DE LA REUNION D'INFORMATION DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2006 QUI S'EST TENUE A ROYAN

ETAIENT PRESENTS : Monsieur le Député, Didier QUENTIN.

Représentant l'ASSPB 17 : Mmes Francine GRANDSIRE, Vice-Présidente - Marie RICHARDEAU, Trésorière - Dominique FERET, Secrétaire – MM. Laurent DOUMERET, Président – Robert ROBIN, Vice-Président.

Représentant la Maîtrise d'œuvre : M. CHEVRIER d'ATHIS-VENDEE - M. BOUYAHBAR était excusé.

- 1 – Le Président ouvre la séance en présentant les personnes réunies autour du bureau et remercie de leur présence les quelque 140 adhérents qui se sont déplacés. Il accueille également la quinzaine de nouveaux adhérents en cours d'inscription à l'Association.
- 2 – Nous rentrons tout de suite dans le vif du sujet avec les habituels conseils destinés aux nouveaux adhérents touchés par les sècheresses de 2004 -2005 et 2006.:
 - Ne surtout pas adresser de courrier à son assurance, ni entreprendre aucune action tant que l'arrêté préfectoral de reconnaissance de catastrophes naturelles n'a pas été publié au Journal Officiel.
 - En revanche, il n'y a que 10 jours à dater de cette parution pour effectuer cette démarche en recommandé avec accusé de réception auprès de son Assureur. Ceci signifie que le dossier doit être prêt à partir à tout moment (il n'y aura qu'à y ajouter la date du J. O. et les références).
 - Ne pas envoyer de devis, mais demander la visite d'un expert.
 - Il est pourtant nécessaire de s'inscrire et de déposer rapidement un dossier en Mairie, puisque c'est de là que partent les demandes de reconnaissance aux Préfectures, puis aux Ministères.
 - Nous tenons à la disposition de nos adhérents des courriers-types pour les aider dans leurs diverses demandes (voir notre site internet ou demander au secrétariat.)
 - Ne pas faire de réparations importantes avant le passage d l'expert, mais seulement du provisoire ; sachant que les fissures bougent, et pour éviter froid et humidité, utiliser des bombes expansives de polyuréthane ou du joint silicone.

Le Président résume le principe des fissurations : une maison construite sur un sol argileux se met d'abord en tension et à force de périodes de sècheresse, arrivent à se fissurer en partant par le bas ; c'est pour cette raison qu'on ne réalise pas tout de suite que sa maison est touchée ; lorsque l'on décèle les premières fissures, elles sont peut-être arrivées un ou 2 ans plus tôt lors de sècheresses précédentes. C'est la raison pour laquelle, il faut être très prudents quant à la date de l'apparition des 1ers désordres, donnée à l'assurance lors de sa déclaration.

- Plusieurs dossiers ont été classés « sans suite » pour avoir été remis trop tôt.
- Si, par exemple, un dossier n'a pas été retenu, il faudra le représenter l'année suivante, lors d'un nouveau décret de reconnaissance CAT.NAT. et mentionner qu'il y a eu aggravations.

3 – POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS :

- Pour 2003, 255 communes ont fait une demande qui a été acceptée. 7 ont été refusées et sont en cours de procédure exceptionnelle. Sont rejetées définitivement par la Préfecture : BOURGNEUF, LE BOIS PLAGE EN RE et FORGES.
Les dossiers 2003 acceptés sont en cours de traitement ou de chiffrage, pour ceux qui ont signé un protocole avec ATHIS. Pour quelques-uns les travaux commencent.
- Pour 2004, il y a 73 dossiers en cours.
- Pour 2005, 211 communes ont une demande de reconnaissance CAT.NAT en cours.

- Le dernier arrêté date d'avril 2006.

- 4 - Il faut aborder avec le plus de clarté possible le différent entre la Société ATHIS et M. BOUFFARD.
- A l'origine, la Société ATHIS mandatait M. BOUFFARD (très compétent) pour gérer certains dossiers. Mais un désaccord est survenu entre les deux, fort déplaisant pour nos adhérents qui reçoivent des factures et relances de M. BOUFFARD pour le travail qu'il a effectué; Ces factures n'ont pas à être payées par nos adhérents puisque M. BOUFFARD était mandaté par ATHIS pour le faire et non par eux en nom propre.
 - Cette situation est intolérable pour certains qui commencent à avoir peur du pire. Quelqu'un même a suggéré que l'Association demande l'avis d'un juriste ; mais elle n'en a pas les moyens. Etant donné que ces personnes n'ont passé aucun accord avec M. BOUFFARD ni signé aucun ordre de mission, elles n'ont pas à régler ces factures.
 - L'Avocat-Conseil d'ATHIS, Maître KREMER a établi un rapport dont nous adresserons une copie aux adhérents qui sont concernés, afin de les rassurer.
 - Par ailleurs, grâce à l'intervention de la Vice-Présidente, ATHIS a envoyé le 18 octobre un courrier aux sinistrés concernés par les dossiers BOUFFARD, afin d'expliquer le litige ; une lettre-type y est jointe à adresser à M. BOUFFARD en recommandé avec A.R. s'il persiste avec ses facturations directes.
- 5 – Plusieurs personnes de l'assemblée racontent, et certaines avec beaucoup d'humour, leurs déboires avec les divers assureurs, experts et autres entreprises... Leurs aventures nous obligent à rire. Mais dans la réalité, nous sommes tous consternés et n'en pouvons plus de la lenteur et des difficultés rencontrées tout au long de ce véritable parcours du combattant.
- 6 – Comme mentionné dans la convocation, le Bureau a besoin de renouveau , lui aussi fatigué ; ses membres donnent beaucoup de leur temps et si, à l'origine de la création de l'Association, l'idée était d'aider les autres, il arrive bien trop souvent de devoir les assister.
- Cette année, nous avons un membre sortant, Robert ROBIN et trois démissions définitives : Catherine QUEILLE, Lydie LECRIVAIN et Jean-Marie HERVE. Nous avons un besoin urgent de mains et d'idées nouvelles et nous prions aux volontaires de se manifester rapidement auprès du secrétariat. Vos candidatures sont très attendues avant l'Assemblée Générale du 26 janvier 2007.
 - La gestion des cartes des adhérents se révèle impossible car beaucoup d'adhérents ont perdu leur carte et d'autres ont oublié de payer leur petite cotisation. Que les personnes qui ont besoin d'un justificatif de leur règlement se manifestent et il leur sera envoyé, mais seulement sur demande.
- 7 – Monsieur QUENTIN, Député, qui nous a honorés de sa présence, félicite l'Association pour le travail accompli et l'encourage pour l'avenir. En effet dit-il, « L'Union fait la Force ». Monsieur QUENTIN doit rencontrer Monsieur le Préfet lundi 16 et s'engage à intervenir auprès de lui afin d'accélérer les procédures, notamment pour 2004 et 2005. Selon lui, les avis de reconnaissance devraient commencer à paraître en fin d'année. Les commissions ont lieu le 20 de chaque mois.
- 8 – L'Association rappelle qu'elle fait des diffusions par le biais des radios locales : Demoiselle FM - Terre Marine – Alouette - France Bleu La Rochelle - Nostalgie - FR 3 reportages. Les annonces paraissent régulièrement dans la presse locale : Sud-Ouest – Le Littoral et La Haute Saintonge. Nous remercions vivement Mademoiselle Sandrine GRANDSIRE qui écrit pour nous des articles dans ces 2 derniers journaux.
- 8 – Au cours des diverses questions et remarques de nos adhérents, on note bien sûr leur inquiétude quant à la fiabilité des Experts, à l'intégrité des Assureurs, à la compétence des Maîtres d'œuvre. De nombreuses personnes s'adressent à M. CHEVRIER et font avec lui le point sur leurs dossiers ; ils vérifient aussi avec lui le contenu des dossiers récupérés chez M. BOUFFARD et dont certains sont incomplets.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

LE PRESIDENT